

ARRETE DU MAIRE

N° : 238-2025

Le Maire de la Commune de SAINT - MICHEL - CHEF - CHEF ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

L 2212-1, L 2212-3, L 2215-1 et L 2213-23 ;

VU le code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, alinéa 1 8ème partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 06/11/1992 ;

CONSIDERANT la demande de Mr David Pascal, résident 116 rue du Redois, d'autorisation d'installer un échafaudage sur le domaine public au niveau du 116 rue du redois et au niveau du pignon situé Impasse Beau Rivage par l'entreprise Mes palettes de couleurs, Les Métairies 44270 Saint Etienne de Mer Morte, gérée par Mme Emie CHEVRIER, du 22 septembre au 29 septembre 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation au droit du 116 rue du Redois et impasse Beau Rivage du 22 septembre au 29 septembre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour permettre l'installation d'un échafaudage, un emplacement sera réservé au droit du 116 rue du Redois et au niveau du pignon situé Impasse Beau Rivage, du 22 septembre au 29 septembre 2025.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise Mes palettes de couleurs.

Celle-ci s'assurera de maintenir la circulation des véhicules en toute sécurité, en mettant en place des panneaux de chantier. Elle s'assurera également de sécuriser les piétons.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Madame la Directrice Générale des Services, Le commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint Brévin Les Pins, le service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef,
Le 11 septembre 2025

Le Maire,



Eloise BOURREAU-GOBIN